



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 AVRIL 2024**

Le Conseil d'administration s'est réuni le douze du mois d'avril deux mil vingt-quatre à 14h heures et 30 minutes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Étaient présents : Mme HARAN Corinne, M. MAISTERRENA Didier, Mme DUCOURNAU Marcelle Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, Mme THOMAS Nélize, membres élus.

: Mme GRACIET Danièle, Mme HIRIBARREN Marie M. SAMARAN Max , Mme ALDASORO Sylvie, Mme MEILLEURAT Martine, Mme SALABERRY PICOT Victoire membres nommés.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme FAVRE Nathalie,

Mme OURKHIA Annette

M. AGUERRE Roger

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 29 mars 2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage :

Nombre de membres ayant pris part au vote : 14

Pour : 14 Contre : Abstention :

Délibération n° 2024/17

EHPAD Adarpea : approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 présenté par le comptable,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver l'ERRD 2023 de l'EHPAD Adarpea tel que présenté.

SECTION D'EXPLOITATION :

Le résultat de clôture global de la section d'exploitation s'établit ainsi :

Dépenses d'exploitation	3 521 496.32 €
Recettes d'exploitation	3 520 767.51 €

Exercice 2023	Hébergement	Dépendance	Soins	Cumul
Résultat comptable	- 6 407.43€	- 2 800.96€	+ 8 479.58€	- 728.81€
RESULTAT CUMULE	- 6 407.43€	+ 5 678.62€		- 728.81€

Monsieur le Président du Conseil d'administration propose à l'assemblée de bien vouloir affecter les résultats précités sur le budget 2023 de la façon suivante :

- Hébergement :

Le résultat est apuré par une ponction dans la réserve de compensation des déficits
Compte 1068631 : **6 407.43€**

- Dépendance- Soins :

L'excédent de la section Soins- Dépendance est de 5 678.62€.

Le déficit de la section exploitation est de **728.81 €**

Après en avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

ADOpte l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) du Budget EHPAD Adarpea pour l'année 2023 tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives, comptables et budgétaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

CENTRE PRÉSIDENTIAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARCANSELLES

Philippe ECHEVERRIA

Le secrétaire de séance,



Didier MAISTERRENA